



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution n° 240-08-2021 portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. ADOPTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU PPCMOI

Lors de la séance extraordinaire du 17 août 2021, le Conseil a adopté le premier projet de résolution n° 240-08-2021 ci-après intitulé « *Premier projet de résolution d'un PPCMOI pour le lot #1 687 799. Projet de construction de 3 bâtiments de classe H4 : Multifamiliale B (9 logements et plus)* ».

Ce projet de PPCMOI a pour but d'autoriser:

- Les trois (3) bâtiments composés du nombre de logements suivant : 54 / 65 / 78;
- Le nombre de 3 bâtiments pour traitement réglementaire via projet intégré;
- Un rapport planchers/terrain maximal (R.P.T) de 1,44.

Et d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Que le rapport de 1,68 case/logement soit le minimum pour l'ensemble du projet (excluant le calcul des cases visiteurs et commerciales.);
- Qu'un plan d'une deuxième phase soit prévu et déposé au PPCMOI en cas de manque d'espaces de stationnement à l'usage, augmentant la capacité de stationnement du site, donc le ratio, jusqu'à un maximum de 2.0 cases/logement.

2. INVITATION À UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR CE PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique sur ce projet de résolution PPCMOI le **1^{er} septembre 2021, à 18 h 30** au Pavillon Wilson, sis au 4b de la rue Principale à Coteau-du-Lac.

Au cours de cette assemblée, la mairesse ou la personne désignée par elle :

- Expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption;
- Identifiera les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- Expliquera que les personnes intéressées auront le droit de déposer à la Ville une demande afin qu'une ou plusieurs des dispositions soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter;
- Expliquera les modalités d'exercice de ce droit;
- Entendra ensuite les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Étant donné les circonstances exceptionnelles en cours entourant la pandémie de coronavirus COVID-19, les citoyens doivent porter le masque en tout temps dans le Pavillon Wilson. Ils peuvent le retirer pour poser une question au conseil.

3. ZONES AFFECTÉES PAR CE PROJET DE PPCMOI

Le projet de résolution n° 240-08-2021 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce PPCMOI affecte la zone C-208 et les zones contiguës sont C-206, C-301, H-202 et P-105. L'illustration de ces zones est jointe au présent avis.

4. CONSULTER CE PROJET DE PPCMOI ET OBTENIR DES INFORMATIONS

Ce projet de PPCMOI peut être consulté au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville sis au 342 chemin du Fleuve, à Coteau-du-Lac, aux heures d'ouverture normales de bureau ou sur le site Internet de la Ville à <https://coteau-du-lac.com/avis-publics/>.

Donné à Coteau-du-Lac, ce 25 août 2021.

Chantal Paquette, OMA

Assistante-greffière

